



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_059_PM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Objet : Autorisation de stationnement livraison de béton « rue Bellevue »

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2
Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Monsieur _____ domicilié à Mallemort sollicitant l'autorisation de faire stationner des camions de la société « LS béton » donc le PTC est supérieur à 19T000 au-devant de son domicile 152 rue Bellevue à Mallemort, dans le cadre d'une livraison de béton le :

Vendredi 2 juin 2023 de 8h à 11h

ARRETE :

ARTICLE 1 : La société « LS Béton » est autorisée à faire stationner des camions donc le PTC est supérieur à 19T000, au-devant du 152 rue Bellevue à Mallemort, afin de satisfaire la livraison de béton pour leur client Monsieur _____ **le vendredi 2 juin 2023 de 8h à 11h.**

ARTICLE 2 : A cette occasion la rue Bellevue sera fermée à la circulation le temps de la livraison de béton. La société « LS béton » s'engage à laisser libre la circulation aux pompiers, gendarmerie et police municipale dans la rue Bellevue si nécessaire.

ARTICLE 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur _____
- Messieurs les Chefs de Centre de Secours de SENAS et de LA ROQUE D'ANTHERON
- Métropole Provence : services des déchets
- Service Tom Tom

Fait à Mallemort, le 26/05/2023

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE

